**Saisie des données avant la visite de l’établissement**

**Médecine interne générale**

**Questionnaire à l’intention de la personne responsable de l’établissement de formation postgraduée\***

**(p. ex. médecin-chef-fe, médecin adjoint-e, etc.)**

Raison de la visite :

(selon données de l’ISFM)

[ ]  nouvelle reconnaissance

[ ]  changement de catégorie

[ ]  réévaluation (suite à un changement de responsable)

[ ]  résultats insatisfaisants de l’enquête auprès des médecins-assistant-e-s

[ ]  autre :

Sommaire

A : Données structurelles générales

B : Données concernant la formation postgraduée

C : Données spécifiques à la discipline

D : Annexes

Remarque :

Les questions se basent sur les documents suivants :

* Réglementation pour la formation postgraduée (RFP)
* Programme de formation postgraduée (principalement chiffres 3 et 5)
* Modèle de canevas pour les concepts de formation postgraduée (art. 41 RFP)
* Modèle de contrat de formation postgraduée
* Interprétation selon « Qu’entend-on par ‹ formation postgraduée structurée › ? »
* Enseignement à distance (sessions en ligne, programmes d’« e-learning ») et formation médicale continue : recommandations de l’ISFM à l’intention des sociétés de discipline

**A. Données structurelles générales**

**Nom de l’établissement de formation postgraduée**

Catégorie actuelle :

**Responsables de la formation postgraduée**

Nom de la personne responsable de l’établissement

Responsable depuis

Taux d’occupation       %

Spécialiste depuis

Habilitation / titre de privat-docent [ ] oui [ ] non

Nom de la suppléante ou du suppléant

Taux d’occupation       %

Spécialiste depuis

Nom de la coordinatrice ou du coordinateur, si différent de la personne responsable de l’établissement :

Spécialiste depuis :

Coordinatrice / coordinateur = médecin adjoint-e ou chef-fe de clinique qui coordonne la formation à l’interne, cf. glossaire (www.siwf.ch → Établissements → Visites d’établissements)

Nom des médecins adjoint-e-s et chef-fe-s de clinique

      Spécialiste depuis       Taux d’occupation       % Tutorat [ ] oui[ ]  non

      Spécialiste depuis       Taux d’occupation       % Tutorat [ ] oui[ ]  non

      Spécialiste depuis       Taux d’occupation       % Tutorat [ ] oui[ ]  non

      Spécialiste depuis       Taux d’occupation       % Tutorat [ ] oui[ ]  non

      Spécialiste depuis       Taux d’occupation       % Tutorat [ ] oui[ ]  non

      Spécialiste depuis       Taux d’occupation       % Tutorat [ ] oui[ ]  non

      Spécialiste depuis       Taux d’occupation       % Tutorat [ ] oui[ ]  non

S’il y en a plus de 8, merci de joindre une liste au présent questionnaire.

Tutorat = personne avec fonction d’enseignant-e, affectée à un-e médecin en formation postgraduée pour les questions de formation spécifiques à la discipline (généralement médecin adjoint-e / chef-fe de clinique), cf. glossaire (www.siwf.ch → Établissements → Visites d’établissements)

**Formatrices / formateurs et postes de formation postgraduée**

Nombre de formatrices / formateurs au total

- dont médecins adjoint-e-s

- dont chef-fe-s de clinique

- autres\*

\*Précisez svp :

Nombre de postes de formation postgraduée

- dont pour candidat-e-s au titre de spécialiste de la discipline

- dont pour candidat-e-s à un autre titre de spécialiste (formation à option)

Médecins en formation visant le titre de médecin de famille

**Structure de l’établissement de formation postgraduée**

[ ]  clinique / institution individuelle

[ ]  clinique / institution faisant partie d’un groupement

 avec

[ ]  clinique / institution faisant partie d’un réseau

 avec

[ ]  coopération informelle avec d’autres institutions

cf. glossaire (www.siwf.ch → Établissements → Visites d’établissements)

La clinique possède les services suivants / propose l’accès à :

[ ]  service d’urgence

[ ]  SI

[ ]  salle d’OP

[ ]  IMC « Intermediate Care »

[ ]  unité de lits

[ ]  clinique de jour

[ ]  policlinique / service ambulatoire

[ ]  division de recherche

Autres services nécessaires à la discipline :

[ ] Service de consultation spécialisé en

dirigé par :

[ ]  médecin responsable de l’établissement de formation postgraduée / médecin adjoint-e

[ ]  chef-fe de clinique seul-e

[ ]  médecin responsable de l’établissement de formation postgraduée + médecin en formation

[ ]  tutrice / tuteur + médecin en formation

[ ]  médecin en formation

Existe-t-il une activité de recherche ?

[ ] oui [ ] non

Laquelle ?

**Engagement des médecins en formation postgraduée**

Un contrat de formation écrit, mentionnant des objectifs de formation précis, a-t-il été établi avec chaque personne en formation postgraduée ?

cf. glossaire (www.siwf.ch → Établissements → Modèle de contrat de formation postgraduée)

[ ]  oui [ ]  non

Un engagement dure normalement [ ] un an [ ] plus d’un an

Il peut être prolongé [ ] oui [ ] non

Pourcentage des différentes activités d’un-e médecin en formation postgraduée :

Prestations de service / formation postgraduée       %       %

Prestations de service / recherche / enseignement       %       %       %

**Questions sur des points particuliers :**

Quelles sont les caractéristiques particulières de l’établissement ? Qu’est-ce que les médecins en formation apprennent particulièrement bien ou mieux que dans d’autres établissements ?

Quel est l’apport personnel de la personne responsable de l’établissement envers les médecins en formation ? En quoi la clinique profite-t-elle de la personnalité de la ou du responsable de l’établissement ?

Quelles sont les ressources mises à votre libre disposition pour la formation postgraduée (p. ex. temps libre, postes supplémentaires, postes du budget, etc.) ?

Quelles prestations attendez-vous, ou vos collaboratrices et collaborateurs, de la clinique ou de l’État en contrepartie de la mise en œuvre d’une bonne formation postgraduée ?

L’établissement est-il intéressé à former des médecins ? Si oui / non, pourquoi ?

Quelle est selon vous la plus grande difficulté de la formation postgraduée médicale ?

Où se situe selon vous le plus grand potentiel d’amélioration ?

**Autres remarques relatives à la structure de l’établissement de formation postgraduée :**

**B. Données concernant la formation postgraduée**

**1. Concept de formation postgraduée**

Y a-t-il un concept de formation postgraduée ? [ ] oui [ ] non

Quand a-t-il été mis à jour ?

Les médecins en formation connaissent-ils ce concept ? [ ] oui [ ]  non

Les formatrices et formateurs connaissent-ils ce concept ? [ ] oui [ ]  non

**2. Système et culture d’enseignement**

Y a-t-il un tutorat pour chaque médecin en formation postgraduée ?

[ ] oui [ ] non

Rapport numérique entre formatrices / formateurs et médecins en formation :

      :

Les formatrices et formateurs sont-ils déchargés d’autres tâches de la clinique ?

[ ] oui [ ] non

Les formatrices et formateurs sont-ils formés pour leurs tâches d’enseignement ?

[ ] oui [ ] non

Si oui, de quelle manière ?

Les formatrices et formateurs sont-ils supervisés ?

[ ] oui [ ] non

Par qui ?

Les formatrices et formateurs sont-ils dédommagés pour leurs tâches d’enseignement ?

[ ] oui [ ] non

De quelle manière ?

**3. Conventions et contrôles d’objectifs**

Réalisez-vous un entretien d’entrée pour établir les objectifs de formation ?

[ ] oui [ ] non

Procédez-vous à des entretiens d’évaluation pour contrôler et consigner les objectifs de formation ?

[ ] oui [ ] non

À quelle fréquence ?

[ ]  1x an

[ ]  2x an

[ ]  3x an

Réalisez-vous des évaluations à l’aide de mini-CEX / DOPS (évaluations en milieu de travail) ?

Mini-Clinical Evaluation Exercises / Direct Observation of Procedural Skills, cf. glossaire (www.siwf.ch → Établissements → Visites d’établissements)

[ ] oui [ ] non

Quatre fois par an (comme préconisé) ?

[ ] oui [ ] non

Qui décide de l’organisation des évaluations en milieu de travail ?

[ ]  formatrices / formateurs

[ ]  médecins en formation

L’entretien d’évaluation annuel est-il conforme au logbook et au certificat ISFM ?

[ ] oui [ ] non

Les médecins en formation sont-ils tenus de compléter leur logbook de manière régulière ?

[ ] oui [ ] non

Réalisez-vous des entretiens de carrière ?

[ ] oui [ ] non

**4. Contenu de l’enseignement / instruments de formation**

Le contenu de l’enseignement prescrit par votre concept de formation peut-il être respecté à l’heure actuelle ?

[ ] oui [ ] non

Quels points ne peuvent pas être respectés ?

Parmi les aspects interdisciplinaires figurant dans le logbook, lesquels sont abordés au sein de votre établissement ?

[ ]  compétences relatives à l’économie de la santé

[ ]  questions éthiques relatives au traitement de patients

[ ]  obligations professionnelles selon la LPMéd

[ ]  directives et ordonnances propres à votre discipline concernant la recherche clinique (p. ex. ASSM)

Les prescriptions de médicaments sont-elles contrôlées ? [ ] oui [ ] non

Réalisez-vous des discussions de cas ? [ ] oui [ ] non

Les médecins en formation peuvent-ils accomplir un travail scientifique ? [ ] oui [ ] non

Les médecins en formation apprennent-ils sous supervision à :

- organiser des consiliums ? [ ] oui [ ] non

- élaborer des expertises ? [ ] oui [ ] non

Les médecins en formation peuvent-ils accéder librement sur internet : [ ] oui [ ] non

- aux revues spécialisées ? [ ] oui [ ] non

- aux banques de données (p. ex. « Up-to-Date ») ? [ ] oui [ ] non

- à des programmes de formation ? [ ] oui [ ] non

Ont-ils accès à des simulateurs ? [ ] oui [ ] non

**5. Sessions de formation postgraduée structurée**

= sessions à thème, principalement théoriques, pas d’activités de routine / rapports, visites, etc. !

cf. interprétation selon « Qu’entend-on par ‹ formation postgraduée structurée › ? »

5.1 Formation postgraduée interne

Quelles sont les sessions de formation postgraduée structurée proposées dans votre clinique (y c. sessions à distance) ?

|  |
| --- |
| **Sessions organisées par l’institution ou interdisciplinaires reconnues avec animatrice ou animateur****(y c. sessions à distance, etc., conformes aux recommandations de l’ISFM)** |
|  |
|  |  | Remarques |
| [ ]  | Exposés et présentations de cas |       |
| [ ]  | Colloques interdisciplinaires |       |
| [ ]  | Conférences clinico-pathologiques |       |
| [ ]  | Conférences morbidité/ mortalité |       |
| [ ]  | Discussions sur les CIRS (Critical Incidence Reporting System) |       |

|  |
| --- |
| **Sessions de formation postgraduée et continue au sein de la clinique dans le cadre de cursus spécifiques** |
|  |
|  |  | Remarques |
| [ ]  | Exposés |       |
| [ ]  | Discussions de cas avec animatrice ou animateur, mettant l’accent sur l’aspect didactique |       |
| [ ]  | Ateliers |       |
| [ ]  | Journal clubs |       |

|  |
| --- |
| **Sessions interactives** |
|  |
|  |  | Remarques |
| [ ]  | Formation pratique (cours hands-on, ATLS, ACLS, PALS, ALS, etc.) |       |
| [ ]  | Cours de simulation médicale (p. ex. compétences pratiques, communication) |       |

|  |
| --- |
| **Sessions de formation postgraduée pendant le travail clinique (cf. ci-avant)** |
|  |
|  |  | Remarques |
| [ ]  | Évaluations en milieu de travail (Mini-CEX et DOPS, EPA, et similaires) |       |
| [ ]  | Transmission de compétences dans le cadre d’EPA |       |
| [ ]  | Enseignement au chevet des patients avec animatrice ou animateur, mettant l’accent sur l’aspect didactique |       |

Autre :

Combien d’heures par semaine ?

À quelle fréquence les médecins en formation peuvent-ils généralement y participer ?

[ ]  toujours

[ ]  la plupart du temps

[ ]  rarement

[ ]  jamais

5.2 Formation postgraduée externe

Les médecins en formation peuvent-ils participer à des sessions externes ?

[ ] oui [ ] non

Auxquelles ?

Les médecins en formation font-ils un compte-rendu aux autres assistant-e-s après une session externe ?

[ ] oui [ ] non

5.3 Financement des sessions de formation postgraduée externes

L’établissement prend-il en charge le financement des sessions de formation externes des médecins en formation postgraduée ?

[ ] oui [ ] non

[ ] intégralement

[ ] partiellement

Par médecin en formation et par année, en CHF :

Le financement des sessions de formation externes est-il précisé dans le contrat de formation postgraduée ?

[ ] oui [ ] non

**6. Rotation**

Les médecins en formation ont-ils la possibilité d’effectuer des rotations au sein de la clinique / de l’institution ?

[ ] oui [ ] non

Les médecins en formation ont-ils la possibilité d’effectuer des rotations dans des cliniques / institutions externes ?

[ ] oui [ ] non

Lesquelles ?

**7. Horaires**

La durée de travail prescrite (50h/semaine) peut-elle être respectée ?

[ ] oui [ ] non

Si non, pourquoi pas ?

Les horaires incluent-ils 4 heures de formation postgraduée structurée ?

[ ] oui [ ] non

Les horaires incluent-ils 4 heures de formation postgraduée non structurée ?

[ ] oui [ ] non

Si non, pourquoi pas ?

Les heures supplémentaires peuvent-elles être compensées ?

[ ] oui [ ] non

De quelle manière ?

Les médecins en formation ont-ils la possibilité d’accomplir un travail de recherche pendant les heures de travail régulières ?

[ ] oui [ ] non

Remarques :

**8. Mesures d’assurance-qualité / gestion des risques et des erreurs**

L’établissement applique-t-il un programme d’assurance-qualité (p. ex. AQC, Out come, etc.) ?

[ ] oui [ ] non

Si oui, lequel ?

L’établissement utilise-t-il des instruments d’assurance-qualité, p. ex :

- conférence de morbi-mortalité ? [ ] oui [ ] non

- CIRS (Critical Incident Reporting System) ? [ ] oui [ ] non

- autres :

Votre clinique édicte-t-elle des SOP ? (Standard Operation Procedures = livre bleu / blanc,

instructions relatives au traitement des patients, etc.)

- pour les cas d’urgence [ ] oui [ ] non

- pour le fonctionnement normal [ ] oui [ ] non

**9. Financement de la formation postgraduée médicale**

Comment les 15 000 francs alloués à chaque médecin en formation sont-ils utilisés ?

**Autres remarques relatives à la formation postgraduée :**

**C. Données spécifiques à la discipline**

Pour répondre à ces questions, veuillez consulter le programme de formation postgraduée de la discipline concernée, chiffres 3 et 5 ([www.siwf.ch](http://www.siwf.ch)).

**Classification de l’établissement de formation postgraduée et critères**

Selon les critères du programme de formation postgraduée de votre société de discipline médicale, votre établissement est classé comme suit :

Certains points concernant la structure et l’offre de votre clinique en matière de formation postgraduée ont-ils été modifiés depuis la classification précitée ?

[ ] oui [ ] non

Si oui, lesquels ?

Depuis quand ?

**Formation postgraduée hospitalière en médecine interne**

Tâche principale

[ ]  soins de base en médecine interne générale ou

[ ]  fonction de centre hospitalier en médecine interne générale ou

[ ]  rééducation en médecine interne ou

[ ]  gériatrie ou

[ ]  rééducation gériatrique ou

[ ]  cliniques / services assumant une autre fonction principale (p. ex. axée sur une discipline particulière, un système d’organes ou une pathologie)

Nombre de personnes hospitalisées par an

Service de soins intensifs dans l’hôpital avec propre responsable, spécialiste en médecine intensive

[ ]  oui [ ]  non

Service de soins intensifs interdisciplinaire

[ ]  oui [ ]  non

Nombre de spécialités avec une partie obligatoire de la formation postgraduée en médecine interne générale inscrite dans le programme de formation de la spécialité concernée représentées dans l’hôpital (postes à min. 80 % ; en cas de partage de poste, la ou le responsable principal-e doit occuper un poste à min. 50 %). La personne responsable de l’établissement de formation postgraduée n’en fait pas partie, même si elle est porteuse d’un 2e titre de spécialiste.

Pour la catégorie B, deux spécialistes exerçant à plein temps (min. 80 %) dans l’hôpital suffisent (en cas de partage de poste, la ou le responsable principal-e doit occuper un poste à min. 50 %). Dans ce cas, l’hôpital doit compter deux autres spécialistes à min. 20 % qui participent activement à la formation postgraduée.

Service de consultation de psychiatrie institutionnalisé

[ ]  oui [ ]  non

Radiodiagnostic avec colloque par la ou le spécialiste en radiologie au moins 4 fois par semaine

[ ]  oui [ ]  non

À la place de travail ou à proximité directe se trouve un ordinateur avec une connexion internet performante.

[ ]  oui [ ]  non

La ou le médecin responsable de l’établissement de formation postgraduée reconnu (p. ex. médecin-chef-fe) est aussi responsable de la formation postgraduée et a obtenu le titre de spécialiste en médecine interne générale.

[ ]  oui [ ]  non

Responsable de l’établissement de formation postgraduée avec titre de spécialiste en médecine interne générale, exerçant à plein temps (min. 80 %) dans l’institution en tant qu’interniste généraliste

[ ]  oui [ ]  non

Responsable principal-e de l’établissement de formation postgraduée avec titre de professeur-e décerné par une faculté de médecine ou habilitation / titre académique de privat-docent

[ ]  oui [ ]  non

Présence permanente d’un-e spécialiste en médecine interne générale ?

[ ]  oui [ ]  non

Nombre de médecins adjoint-e-s

Taux d’occupation total des médecins adjoint-e-s (% de postes)       %

Nombre de chef-fe-s de clinique

Taux d’occupation total des chef-fe-s de clinique (% de postes)       %

Nombre de postes de formation postgraduée (médecins-assistant-e-s), % de postes

      %

Enseignement de la plupart des exigences du catalogue des objectifs de formation en médecine interne générale (conformément au chiffre 3 du programme de formation)

[ ]  oui [ ]  non

Enseignement d’une partie des exigences du catalogue des objectifs de formation (cliniques gériatriques, d’altitude et de rééducation ainsi que services / cliniques de médecine interne avec un champ d’action limité)

[ ]  oui [ ]  non

Activité sous surveillance au laboratoire cardio-vasculaire (ergométrie) [ ]  oui [ ]  non

Activité aux soins intensifs / au service de surveillance continue [ ]  oui [ ]  non

Activité au service d’urgence [ ]  oui [ ]  non

Visites cliniques avec médecin-chef-fe, médecin-adjoint-e ou chef-fe de clinique interniste

au moins 2 fois par semaine [ ]  oui [ ]  non

au moins 1 fois par semaine [ ]  oui [ ]  non

Délai d’intervention lors du service de nuit / du week-end ≤ 30 minutes

[ ]  oui [ ]  non

Formation postgraduée (pratique) dans des questions éthiques et d’économie de la santé

[ ]  oui [ ]  non

Conférence sur les complications (au moins 4x/an), CIRS

[ ]  oui [ ]  non

Formation postgraduée structurée en médecine interne générale (heures/sem.) y c. Journal-club, 1 fois par semaine

      heures/sem.

Possibilité de participer à des sessions de formation postgraduée ou continue reconnues par la SSMIG pendant les heures de travail (jours/an)

      (jours/an)

Revues spécialisées à disposition (sur papier ou en ligne)

[ ]  NEJM

[ ]  BMJ

[ ]  Lancet

[ ]  Ann IM

[ ]  JAMA

**Formation postgraduée ambulatoire en médecine interne**

≥ 60 % de la patientèle dans le domaine de la médecine interne générale [ ]  oui [ ]  non

≥ 35 consultations par semaine et par médecin en formation [ ]  oui [ ]  non

Consultations sans rendez-vous [ ]  oui [ ]  non

Consultations sur rendez-vous [ ]  oui [ ]  non

≥ 50 % de la patientèle avec polymorbidité [ ]  oui [ ]  non

Rapport de radiologie régulier [ ]  oui [ ]  non

Accès à la radiographie / au laboratoire [ ]  oui [ ]  non

La ou le médecin responsable de l’établissement de formation postgraduée reconnu (p. ex. médecin-chef-fe) est aussi responsable de la formation postgraduée et a obtenu le titre de spécialiste en médecine interne générale.

[ ]  oui [ ]  non

Responsable de l’établissement de formation postgraduée avec titre de spécialiste en médecine interne générale, exerçant à plein temps (min. 80 %) dans l’institution en tant qu’interniste généraliste

[ ]  oui [ ]  non

Responsable principal-e de l’établissement de formation postgraduée avec titre de professeur-e décerné par une faculté de médecine ou habilitation / titre académique de privat-docent

[ ]  oui [ ]  non

Présence permanente d’un-e spécialiste en médecine interne générale ?

[ ]  oui [ ]  non

Nombre de médecins adjoint-e-s

Taux d’occupation total des médecins adjoint-e-s (% de postes)       %

Nombre de chef-fe-s de clinique

Taux d’occupation total des chef-fe-s de clinique (% de postes)       %

La supervision de la personne en formation doit être assurée en permanence par un-e spécialiste. Pour les services mobiles d’urgence de premier recours, la disponibilité téléphonique doit être assurée.

Supervision disponible (en % du temps)       %

Délai d’intervention lors du service de nuit / du week-end ≤ 30 minutes

[ ]  oui [ ]  non

Formation postgraduée (pratique) dans des questions éthiques et d’économie de la santé

[ ]  oui [ ]  non

Conférence sur les complications (au moins 4x/an), CIRS

[ ]  oui [ ]  non

Ordinateur avec connexion internet à disposition sur le lieu de travail

[ ]  oui [ ]  non

Formation postgraduée structurée en médecine interne générale (heures/sem.) y c. Journal-club, 1 fois par semaine

      heures/sem.

Possibilité de participer à des sessions de formation postgraduée ou continue reconnues par la SSMIG pendant les heures de travail (jours/an)

      (jours/an)

Revues spécialisées à disposition (sur papier ou en ligne)

[ ]  NEJM

[ ]  BMJ

[ ]  Lancet

[ ]  Ann IM

[ ]  JAMA

**Questions spécifiques pour le cabinet médical**

La formatrice ou le formateur concerné a suivi le cours de médecin formateur [ ]  oui [ ]  non

≥ 1 an d’activité indépendante au cabinet médical [ ]  oui [ ]  non

70-150 consultations par semaine dans le cabinet [ ]  oui [ ]  non

Salle de consultation et place de travail pour la personne en formation [ ]  oui [ ]  non

Pose du diagnostic et thérapie selon des méthodes scientifiques, économiques et cliniques reconnues

[ ]  oui [ ]  non

Réunion de discussion sur les radiographies [ ]  oui [ ]  non

Patients en urgence [ ]  oui [ ]  non

Visites à domicile [ ]  oui [ ]  non

La formatrice ou le formateur remplit son devoir de formation continue [ ]  oui [ ]  non

Votre établissement remplit-il les critères et dispositions du programme de formation relatifs à sa classification actuelle ?

[ ]  oui [ ]  non

Les critères suivants ne sont pas ou pas encore remplis :

**Autres remarques relatives aux données spécifiques à la discipline :**

**Demande :**

Sur la base des critères et des dispositions du programme de formation postgraduée de ma société de discipline médicale, je demande que mon établissement de formation soit classé comme suit :

**D. Annexes**

Veuillez adresser les documents suivants au secrétariat de l’ISFM **avant** la visite :

* Concept de formation postgraduée
* Organigramme de l’établissement
* Organigramme du personnel de l’établissement
* Liste des médecins en formation postgraduée (nom, année de formation, titre visé)
* Rapport annuel
* Programme des offres de formation postgraduée internes (programme hebdomadaire, mensuel ou semestriel)
* Programme des offres de formation postgraduée externes
* 3 plans de service/emplois du temps (mois précédent, mois en cours et mois suivant) des médecins en formation avec légende ou description précise

Statistiques « type et nombre » des deux dernières années (prière de cocher ce qui convient) :

[ ]  statistique des opérations

[ ]  statistique des diagnostics

[ ]  statistique des examens / investigations

[ ]  statistique des patients (hospitalisés / ambulatoires)

Des annexes supplémentaires spécifiques à la discipline sont souhaitées :

*
*
*